

**DECLARATION D'INVALIDITE OU DE PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE
A COMPLETER PAR L'ASSURE**

Pour préserver toute confidentialité, ce document devra être remis sous pli cacheté et adressé à :
SOGECAP - A l'attention du Médecin Conseil - 42 Boulevard Alexandre Martin - 45057 ORLEANS CEDEX 1

Identification de l'assuré

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom de l'assuré : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____

Nom de jeune fille : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Informations relatives à l'Invalidité ou la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de l'assuré

S'agit-il ? d'une Invalidité d'une Perte Totale et Irréversible d'Autonomie

Date de survenance : ____ / ____ / ____ S'agit-il ? d'une maladie d'un accident

Profession : _____

Nom du médecin traitant : _____

S'il s'agit d'un accident, préciser les circonstances : _____

Vous êtes :

salarié(e)
 fonctionnaire
 pré retraité(e) ou retraité(e)
Depuis quelle date ? ____ / ____ / ____

Vous n'êtes pas salarié(e) (travailleur non salarié, demandeur d'emploi, parent au foyer, étudiant ...)

Nom de votre organisme de protection sociale ? (MSA, CANCAVA, ORGANIC, CPAM) : _____

Fait à : _____ le ____ / ____ / ____
Signature de l'assuré :

RAPPEL DES PIÈCES A TRANSMETTRE AVEC LA DECLARATIONEn cas de PTIA :

- Une copie de votre tableau d'amortissement en vigueur à la date du sinistre
- Votre demande d'adhésion à l'assurance
- Un certificat médical établi sur modèle de l'Assureur et dûment rempli par votre médecin traitant
- Votre notification de pension d'invalidité délivrée par la Sécurité Sociale ou par un organisme assimilé.

En cas d'Invalidité

- Une copie de votre tableau d'amortissement en vigueur à la date du sinistre
- Votre demande d'adhésion à l'assurance
- Le certificat médical établi sur modèle de votre assureur et dûment complété par votre médecin traitant
- S'il s'agit d'un accident tout document précisant les circonstances de survenance de celui-ci : procès verbal de gendarmerie ou à défaut le rapport de police, coupure de presse...
- Une copie des décomptes d'indemnités journalières de la Sécurité sociale si vous y êtes affilié(e) ou organismes assimilés
- L'avis d'arrêt de travail et de prolongation établis par votre médecin traitant
- La notification d'une pension d'invalidité 2ème catégorie délivrée par la Sécurité sociale ou organisme assimilé.